

Le règlement complet du concours Lime:

1. Société organisatrice

Lime Alternative Supplier sprl, Drève des Quatre Chênes, 1 à 1495 Villers-la-Ville, ci-après appelée «l'organisateur».

2. Durée du concours

Du 02 janvier (8h01) au 24 décembre (23h59) de chaque année.

3. Principe du concours

- Chaque participant envoie une photo de réalisation extérieure et/ou intérieure avec des matériaux Lime (terrasse, bardage, palissade, revêtement de sol ou mur intérieur). Toutes les photos envoyées seront visibles sur notre site lime-spirit.com. Un jury sélectionnera la meilleure photo.
- Les photos envoyées doivent être au format JPEG et ne pourront dépasser 5MB.
- L'organisateur supprimera toute photo à caractère violent, sexuel ou indécent. Selon la gravité, des poursuites pourront être engagées.
- Concours gratuit et sans obligation d'achat, accessible uniquement sur le site lime-spirit.com.

4. Prix

Le vainqueur aura sa photo dans la vitrine de la galerie photos du site lime-spirit.com

5. Participation

Le concours «Photos» sur www.lime-spirit.com est accessible à toute personne domiciliée en Belgique, excepté aux membres du personnel de Lime Alternative Supplier sprl et du partenaire, ainsi que les personnes vivant sous le même toit. L'organisateur se réserve le droit de refuser des personnes au concours. Les inscriptions doivent être individuelles. La participation se fera uniquement via le site www.lime-spirit.com et de la manière suivante: chaque participant doit, sous peine d'exclusion, s'enregistrer complètement et correctement sur le site avec ses nom, prénom, adresse postale et adresse e-mail. La page d'enregistrement doit être complétée entièrement. Ceci implique que les données personnelles doivent être vraies et correctes et que les participants s'identifient en tant que personne physique, et non pas avec les coordonnées d'une autre personne. S'il s'avérait que les informations ne correspondent pas à la réalité ou qu'un participant s'identifie sous un autre nom que le sien, il perd le droit à son prix. Le prix sera alors octroyé selon une nouvelle sélection opérée par le jury.

Les coordonnées incomplètes, non conformes au règlement ou reçues après la date limite de participation ne seront pas prises en considération.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure les personnes qui ne répondent pas aux conditions du concours.

6. Détermination du gagnant

Chaque participant envoie une photo de réalisation extérieure et/ou intérieure avec des matériaux Lime (terrasse, bardage, palissade, sol ou mur intérieur). Toutes les photos envoyées seront visibles sur notre lime-spirit.com. Un jury sélectionnera la meilleure photo.

Le gagnant sera prévenu par mail des moyens mis à sa disposition pour obtenir son prix. Si aucun suivi n'est donné à ces modalités endéans les délais prévus, le droit au prix est annulé.

Le gagnant sera annoncé dans les jours qui suivent la fin du concours « Photos », sur le site lime-spirit.com et personnellement par e-mail.

7. Responsabilité

En cas d'irrégularités comme par exemple des erreurs de construction du site, l'organisateur se réserve le droit de décider de la façon dont l'erreur sera corrigée et traitée.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limitations d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le risque d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à chaque connexion et transmission via internet, l'absence de sécurité de certaines données contre d'éventuels détournements et les risques d'éventuels virus sur le réseau.

Lime Alternative Supplier sprl ne peut par conséquent en aucun cas être tenue responsable pour entre autres : transmissions via internet ; mauvais fonctionnement d'internet et/ou du logiciel utilisé; conséquences de virus, bugs, anomalies, défauts techniques ; n'importe quel type de défauts techniques, de hardware ou de logiciel, de n'importe quel genre.

L'organisateur ne peut être tenu responsable du dommage direct ou indirect suite à une interruption, à n'importe quel type de dysfonctionnement, à l'exclusion de participants ou à la fin du concours pour n'importe quelle raison. Ceci vaut aussi pour tout type de dommage direct ou indirect qui suivrait la connexion à lime-spirit.com.

Chaque participant doit prendre les dispositions nécessaires pour sécuriser ses propres informations et/ou logiciels sur son équipement informatique et/ou son site contre toute agression. La connexion sur le site de Lime Alternative Supplier sprl et la participation au concours tombent entièrement sous la responsabilité des participants.

L'organisateur peut à tout moment apporter des adaptations au concours, ceci par indication sur le site web lime-spirit.com.

L'organisateur ne peut être tenu responsable si ce concours est modifié, raccourci, reporté ou annulé par force majeure ou pour toute autre cause.

L'organisateur se réserve le droit de vérifier si le règlement a été respecté, notamment d'exclure tout participant abusif. Néanmoins, l'organisateur n'est pas obligé de contrôler systématiquement tous les formulaires de participation et peut se limiter au contrôle du gagnant.

Lime Alternative Supplier sprl n'est pas responsable des photos envoyées et diffusées dans le cadre du concours «Photos ».

L'organisateur se réserve le droit de diffuser la photo dans le monde entier, en intégralité ou par extraits, sous une forme identique ou non, sans limite de nombre et de durée, sur ses services de médias audiovisuels actuels ou à venir, par quelque mode de diffusion que ce soit, existant ou futur (et notamment par voie hertzienne, câble, satellite, Internet, avec ou sans fil), quelle que soit l'étendue géographique couverte par ces modes de diffusion, que ce soit par ses soins ou par un opérateur technique agissant au nom et pour compte de Lime Alternative Supplier sprl, par tous procédés (analogique, numérique, SD, HD, ADSL, VDSL, Windows media player, MPEG, DVBH, 3G...), de manière linéaire ou non linéaire (y compris la « video on demand », la « catch up tv », la «near video on demand», la «preview» ainsi que tout autre média interactif), avec ou sans téléchargement, que ce soit gratuitement ou contre rémunération, peu importe le type de réception (privée ou publique) et le type d'appareil récepteur ou le type d'écran (fixe, mobile, écran de télévision, écran d'ordinateur, téléphone, GSM, i-phone, WAP, console de jeu électronique, GPS, écran géant,...)

L'organisateur décline toute responsabilité quant à l'acheminement, la qualité et l'état des prix à la livraison. En cas de retour des prix chez l'organisateur, le gagnant perd le bénéfice de son lot. Le cadeau sera envoyé à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

8. Vie privée

Lime Alternative Supplier sprl peut intégrer les données personnelles dans ses fichiers afin d'informer les participants d'actions futures qui pourraient les intéresser. Ces données peuvent également être transmises à des tiers. La loi du 8/12/92 sur la protection de la vie privée sera strictement respectée. Les participants acceptent implicitement qu'ils figureront en tant que gagnant avec leurs nom et localité sur le site web ou dans d'autres médias.

Chaque participant donne tous les droits d'utilisation de leur photo à Lime Alternative Supplier sprl (les photos pourront être diffusées sur le site lime-spirit.com et dans les différents documents diffusés par Lime Alternative Supplier sprl, avec les coordonnées de leur auteur), affirme que la photo est son œuvre et que chaque personne figurant sur

cette photo l'a autorisé à la diffuser. Si l'auteur n'est pas propriétaire du chantier, il affirme avoir été autorisé à diffuser cette photo.

9. Litiges

En participant au concours, les participants acceptent tous les points du règlement, ainsi que toute décision prise par l'organisateur. Chaque tentative de fraude sera pénalisée par l'exclusion immédiate du participant.

Il ne sera répondu à aucune question écrite ou orale relative au concours «Photos», hormis demande de règlement.

Des fautes de frappe et d'autres fautes de ce genre ne pourront pas être invoquées comme raison d'indemnisation ou d'autres obligations quelconques de la part de l'organisateur.

Les cas non prévus seront traités par l'organisateur du concours. Chaque décision de l'organisateur est souveraine.

Tout litige résultant de ce concours sera soumis au tribunal du ressort du siège de l'organisateur